



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Vaucluse

**INDEMNITES PERI-EDUCATIVES (IPE)**  
Demande au titre de l'année scolaire 2020-2021

<p><b>commune :</b></p> <p><b>école :</b></p> <p><b>Nom et prénom de l'enseignant :</b> (remplir une fiche par enseignant)</p>
--

**A retourner à votre IEN le lundi 13 décembre 2021 au plus tard**

<b>Activités justifiant la demande d'IPE :</b>		
Activités organisées et encadrées dans le temps péri-scolaire ou le mercredi (voir types d'activités éligibles)	Nb d'heures pour la préparation, pour le suivi des activités péri-scolaires.	Nb d'heures pour l'encadrement effectif des élèves, hors temps scolaire
<b>Liens avec le projet d'école</b>	<b>Nombre total d'heures demandées :</b>	
	<b>Période et fréquence :</b>	
	<b>Nb d'élèves concernés :</b>	
<b>Date</b>	<b>Signature</b>	

<b>Avis de l'IEN et nombre d'heures proposées :</b>	<b>Décision du Directeur académique</b>
	Nombre d'indemnités péri-éducatives attribué :
	<b>Date et signature</b>